



Catégorie Fidelity Obligations de sociétés à rendement en capital de la Société de Structure de Capitaux Fidelity

Rapport semestriel 31 mai 2011

Avis aux lecteurs

Les états financiers intermédiaires ci-joints n'ont pas été revus par l'auditeur externe de la Catégorie. L'auditeur externe fera un audit des états financiers annuels de la Catégorie conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



Catégorie Fidelity Obligations de sociétés à rendement en capital de la Société de Structure de Capitaux Fidelity Titres en portefeuille au 31 mai 2011 (non audités)

Aperçu du portefeuille

Le rendement de la Catégorie est lié à celui des parts du Fonds Fidelity Obligations de sociétés (le fonds de référence) par l'entremise des contrats à terme. Les renseignements ci-dessous présentent la répartition de l'actif du fonds de référence, ainsi que ses placements directs dans les éléments de trésorerie et équivalents.

Composition de l'actif

	% de l'actif net du Fonds	% de l'actif net du Fonds au 30 novembre 2010
Obligations canadiennes	77,7	72,7
Obligations étrangères	18,5	16,8
Fonds canadiens sous-jacents	0,0	5,8
Trésorerie et équivalents	1,5	11,6
Autres actifs nets (passifs)	2,3	(6,9)
Contrats de change à terme, contrats à terme, contrats de change et accords de swaps	10,4	(1,7)

Le pourcentage lié aux contrats de change à terme et aux contrats à terme est calculé en divisant le gain net non réalisé (perte) afférent(e) à tous les contrats détenus par l'actif net total.

Le pourcentage lié aux accords de swaps et aux contrats de change est calculé en divisant la somme du montant nominal de référence et du gain non réalisé (perte) par l'actif net total.

Répartition sectorielle

	% de l'actif net du Fonds	% de l'actif net du Fonds au 30 novembre 2010
Obligations de sociétés	70,5	59,0
Obligations fédérales	7,1	13,0
Fonds canadiens sous-jacents	0,0	5,8
Obligations municipales	0,1	0,7
Obligations étrangères	18,5	16,8
Trésorerie et équivalents	1,5	11,6
Autres actifs nets (passifs)	2,3	(6,9)

Répartition géographique

	% de l'actif net du Fonds	% de l'actif net du Fonds au 30 novembre 2010
Canada	77,7	78,5
États-Unis	14,5	14,6
Royaume-Uni	1,7	1,4
Autres (individuellement moins de 1 %)	2,3	0,8
Trésorerie et équivalents	1,5	11,6
Autres actifs nets (passifs)	2,3	(6,9)

Répartition des échéances

Nombre d'années	Valeur marchande des titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Valeur marchande des titres à revenu fixe au 30 novembre 2010 (en milliers de dollars)
De 0 à 1	821	3 156
De 1 à 3	1 936	1 540
De 3 à 5	5 817	4 473
Plus de 5	25 910	19 878

Répartition de la qualité

	% de l'actif net du Fonds	% de l'actif net du Fonds au 30 novembre 2010
AAA	9,0	18,5
AA	16,9	16,9
A	24,8	20,3
BBB	37,4	20,0
BB ou moins	2,9	2,7
Sans classement	5,2	11,1
Actions	0,0	5,8
Placements à court terme et autres actifs nets (passifs)	3,8	4,7

Nous avons utilisé les notations de l'agence Moody's Investors Service, Inc. Lorsque celles-ci n'étaient pas disponibles, nous avons utilisé les cotes de S&P®. Toutes les notations figurent en date du rapport et ne reflètent pas les modifications ultérieures. Les titres comportant une notation « BB ou moins » étaient considérés comme des titres de premier ordre au moment où la Catégorie en a fait l'acquisition.

Total de l'actif net de la Catégorie 35 992 000 \$ (au 31 mai 2011) et 26 634 000 \$ (au 30 novembre 2010)

Catégorie Fidelity Obligations de sociétés à rendement en capital de la Société de Structure de Capitaux Fidelity Titres en portefeuille (non audités) – suite

En pourcentage de l'actif net

Actions (a) – 102,3 %

	Actions	Coût (en milliers de dollars)	Valeur marchande (en milliers de dollars)
Canada – 102,3 %			
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE – 8,5 %			
Loblaws Companies Ltd.	74 000	3 084 \$	3 067 \$
ÉNERGIE – 35,9 %			
Cameco Corp.	125 123	3 466	3 387
EnCana Corp.	99 797	3 104	3 294
Penn West Petroleum Ltd. . .	128 000	2 907	3 205
TransCanada Corp.	70 000	2 868	3 035
TOTAL ÉNERGIE		12 345	12 921
SERVICES FINANCIERS – 24,2 %			
Bank of Nova Scotia	50 500	2 884	2 997
Canadian Imperial Bank of Commerce	36 000	2 917	2 891
Royal Bank of Canada	49 500	2 875	2 802
TOTAL SERVICES FINANCIERS		8 676	8 690
PRODUITS INDUSTRIELS – 7,9 %			
Canadian Pacific Railway Ltd.	46 400	2 901	2 846

	Actions	Coût (en milliers de dollars)	Valeur marchande (en milliers de dollars)
MATIÈRES DE BASE – 25,8 %			
Agrium, Inc.	35 000	2 863 \$	2 976 \$
Potash Corp. of Saskatchewan, Inc.	55 000	2 863	3 004
Yamana Gold, Inc.	266 727	3 084	3 313
TOTAL MATIÈRES DE BASE		8 810	9 293
TOTAL CANADA		35 816	36 817

Placements à court terme – 1,1 %

	Montant du principal (en milliers de dollars)		
Canada – 1,1 %			
Placements dans des prises en pension dans le cadre d'un compte de transaction conjoint à 0,96 %, datées du 5/31/11, échéant le 6/1/11 (garantis par des obligations du gouvernement américain) #	384 \$	384	384
TOTAL DES TITRES EN PORTEFEUILLE – 103,4 %		36 200 \$	37 201
AUTRES ACTIFS NETS (PASSIFS) – (3,4) %			(1 209)
ACTIFS NETS – 100 %			35 992 \$

Contrats à terme

Dans le cadre de sa stratégie de placement, la Catégorie conclut des ententes de contrats à terme en vertu desquels elle vend à terme son portefeuille de titres canadiens, ou effectue des accords de swaps sur eux, en contrepartie d'une exposition à des parts d'un fonds de référence. Par conséquent, la Catégorie renoncera à tout avantage rattaché à une augmentation de la valeur de son portefeuille de titres canadiens. Les détails des ententes de contrats à terme sont les suivants :

	Contrepartie	Date de règlement	Nombre nominal de parts (en milliers)	Valeur à recevoir (en milliers de dollars)	Valeur à payer (en milliers de dollars)	Plus-value/ (moins-value) (en milliers de dollars)
Fonds Fidelity Obligations de sociétés – série O	Banque Toronto-Dominion*	Juin 2011	3 591	36 145 \$	36 843 \$	(698) \$

La valeur des contrats exprimée en pourcentage de l'actif net est de 100,4 %.

* Les notations de chaque contrepartie (selon Standard & Poor's) aux contrats à terme détenus par la Catégorie sont équivalentes à la notation minimale approuvée ou l'excédent.

Catégorie Fidelity Obligations de sociétés à rendement en capital de la Société de Structure de Capitaux Fidelity Titres en portefeuille (non audités) – suite

Légende

(a) Mis en gage à titre de garantie pour les obligations de la Catégorie en vertu des contrats à terme.

Les renseignements additionnels sur chaque contrepartie aux ententes de prise en pension sont comme suit :

Entente de prise en pension / Contrepartie	Valeur (en milliers de dollars)
Somme de 384 000 \$, à 0,96 %, échéant le 6/01/11	
Banque de Montréal	72 \$
Marchés mondiaux CIBC Inc.	60
Deutsche Bank Securities Ltd.	96
Scotia Capitaux Inc.	96
Banque Toronto-Dominion	60
	384 \$

Autres renseignements

Les informations ci-dessous présentent un sommaire des données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de la Catégorie comptabilisés au 31 mai 2011. La méthodologie ou les données utilisées pour évaluer les titres n'indiquent pas nécessairement le degré de risque associé à ces titres. Pour obtenir plus de renseignements concernant les données d'évaluation et leur appartenance aux niveaux présentés dans les tableaux ci-dessous, veuillez consulter la section intitulée Évaluation des titres présentée dans les Notes afférentes aux états financiers ci-jointes.

Données d'évaluation à la date de clôture :

Description (Les montants sont exprimés en milliers de dollars)	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Placements dans des titres :				
Actions :				
Biens de consommation de base	3 067 \$	3 067 \$	— \$	— \$
Énergie	12 921	12 921	—	—
Services financiers	8 690	8 690	—	—
Produits industriels	2 846	2 846	—	—
Matières de base	9 293	9 293	—	—
Placements à court terme	384	—	384	—
Total des placements dans des titres :	37 201 \$	36 817 \$	384 \$	— \$
Instruments dérivés :				
Passif				
Contrats à terme	(698) \$	— \$	(698) \$	— \$

Les informations ci-dessous présentent un sommaire des données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de la Catégorie comptabilisés au 30 novembre 2010. La méthodologie ou les données utilisées pour évaluer les titres n'indiquent pas nécessairement le degré de risque associé à ces titres. Pour obtenir plus de renseignements concernant les données d'évaluation et leur appartenance aux niveaux présentés dans les tableaux ci-dessous, veuillez consulter la section intitulée Évaluation des titres présentée dans les Notes afférentes aux états financiers ci-jointes.

Données d'évaluation au 30 novembre 2010 :

Description (Les montants sont exprimés en milliers de dollars)	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Placements dans des titres :				
Actions :				
Biens de consommation discrétionnaire	2 348 \$	2 348 \$	— \$	— \$
Biens de consommation de base	2 089	2 089	—	—
Énergie	4 093	4 093	—	—
Services financiers	10 770	10 770	—	—
Produits industriels	2 270	2 270	—	—
Matières de base	2 358	2 358	—	—
Services publics	2 365	2 365	—	—
Placements à court terme	2 452	—	2 452	—
Total des placements dans des titres :	28 745 \$	26 293 \$	2 452 \$	— \$
Instruments dérivés :				
Actif				
Contrats à terme	278 \$	— \$	278 \$	— \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

États financiers (non audités)

États de l'actif net

Les montants sont exprimés en milliers de dollars (sauf les montants par action).

Aux 31 mai 2011 et 30 novembre 2010

	Au 31 mai 2011	Au 30 novembre 2010
Actif		
Placements à la valeur marchande	37 201 \$	28 745 \$
Trésorerie et devises	1	1
Montants à recevoir à la vente de placements	—	23 119
Plus-value non réalisée sur les contrats à terme	—	278
Intérêts courus et dividendes à recevoir	—	—
Montants à recevoir à la vente d'actions	58	1 028
	<u>37 260</u>	<u>53 171</u>
Passif		
Montants à payer à l'achat de placements	383	26 484
Montants à payer au rachat d'actions	65	5
Distributions à payer	20	11
Frais de gestion à payer	42	23
Autres montants à payer à des sociétés affiliées	6	3
Moins-value non réalisée sur les contrats à terme	698	—
Autres montants et charges à payer	54	11
	<u>1 268</u>	<u>26 537</u>
Actif net représentant les capitaux propres	<u>35 992</u>	<u>26 634</u>
Ajustement du cours acheteur au dernier cours de clôture	<u>27</u>	<u>24</u>
Valeur liquidative représentant les capitaux propres	<u>36 019 \$</u>	<u>26 658 \$</u>

Prises en pension comprises dans la valeur marchande des placements 384 \$ — \$

Actif net par action

Série A :

(12 260 \$ / 1 209 actions et 10 386 \$ / 1 049 actions, respectivement) 10,1389 \$ 9,8995 \$

Série B :

(13 795 \$ / 1 358 actions et 9 582 \$ / 968 actions, respectivement) 10,1551 \$ 9,9034 \$

Série F :

(3 403 \$ / 334 actions et 2 235 \$ / 225 actions, respectivement) 10,1984 \$ 9,9174 \$

Série F5 :

(795 \$ / 54 actions et 691 \$ / 47 actions, respectivement) 14,7832 \$ 14,7460 \$

Série T5 :

(4 231 \$ / 288 actions et 2 543 \$ / 173 actions, respectivement) 14,6894 \$ 14,7227 \$

Série S5 :

(1 508 \$ / 102 actions et 1 197 \$ / 81 actions, respectivement) 14,7226 \$ 14,7308 \$

États financiers (non audités) – suite

État de l'évolution de l'actif net

Les montants sont exprimés en milliers de dollars.

Semestre terminé le 31 mai 2011	Catégorie	Série A	Série B	Série F	Série F5	Série T5	Série S5
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux :							
Activités	879	\$ 300	\$ 333	\$ 87	\$ 23	\$ 99	\$ 37
Distributions aux actionnaires							
Remboursement de capital	(153)	—	—	—	(20)	(98)	(35)
Opérations sur les capitaux propres							
Produit net de la vente d'actions .	18 112	6 585	6 639	1 622	244	2 561	461
Réinvestissement des distributions	55	—	—	—	11	32	12
Coût des actions rachetées	(9 535)	(5 011)	(2 759)	(541)	(154)	(906)	(164)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net découlant des opérations sur les capitaux propres	8 632	1 574	3 880	1 081	101	1 687	309
Augmentation (diminution) totale de l'actif net	9 358	1 874	4 213	1 168	104	1 688	311
Actif net							
Au début du semestre	26 634	10 386	9 582	2 235	691	2 543	1 197
À la fin du semestre	35 992	\$ 12 260	\$ 13 795	\$ 3 403	\$ 795	\$ 4 231	\$ 1 508

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

État des résultats

Les montants sont exprimés en milliers de dollars (sauf les montants par action).

	2011
Semestre terminé le 31 mai	
Revenus de placement	
Intérêts	2 \$
Charges	
Frais de gestion	233
Frais d'administration	37
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant	—
Taxe de vente harmonisée	25
Total des charges	<u>295</u>
Revenu net (perte) de placement	<u>(293)</u>
Gain réalisé et non réalisé (perte)	
Gain net réalisé (perte) sur :	
Placements	956
Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée :	
Placements	1 192
Instruments dérivés	(976)
Total de la variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée	<u>216</u>
Commissions et autres coûts liés au portefeuille	—
Gain net (perte)	<u>1 172</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités	<u>879 \$</u>

	2011
Autres renseignements :	
Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités	
Série A	<u>300 \$</u>
Série B	<u>333 \$</u>
Série F	<u>87 \$</u>
Série F5	<u>23 \$</u>
Série T5	<u>99 \$</u>
Série S5	<u>37 \$</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net liée aux activités, par action	
Série A	<u>0,2400 \$</u>
Série B	<u>0,2735 \$</u>
Série F	<u>0,3087 \$</u>
Série F5	<u>0,4405 \$</u>
Série T5	<u>0,3978 \$</u>
Série S5	<u>0,4071 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Semestre terminé le 31 mai 2011 (non audité)

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars, sauf les montants par action.)

1. Création de la Société

La Société de Structure de Capitaux Fidelity (la Société) est une société de placement à capital variable constituée le 30 août 2001 sous le régime des lois de l'Alberta. Le capital autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions de catégorie A avec droit de vote et en 100 catégories d'actions rachetables de fonds communs de placement. Actuellement, 59 catégories d'actions rachetables de fonds communs de placement sont offertes en séries A, B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8, T5 et T8.

La Catégorie Fidelity Obligations de sociétés à rendement en capital de la Société de Structure de Capitaux Fidelity (la Catégorie) est une catégorie d'actions de la Société. La Catégorie offre des actions de série A, de série B, de série F, de série F5, de série T5 et de série S5. Les actions de série A sont offertes à tous les investisseurs et comportent des frais de souscription différés (FSD). Les actions de série B sont offertes à tous les investisseurs et comportent des frais de souscription initiaux (FSI) et d'autres frais, lesquels sont inférieurs à ceux des actions de série A. Les actions de série A achetées avec l'option à FSD seront converties en actions de série B, comportant des frais de gestion inférieurs, un an après la fin de leur calendrier de rachat. Les actions de série F et de série F5 comportent aussi des frais inférieurs à ceux des actions de série A, de série B, de série T5 et de série S5 et sont généralement réservées aux investisseurs qui détiennent un compte sur honoraires auprès de courtiers ayant signé une entente d'admissibilité avec Fidelity Investments Canada s.r.l. (Fidelity). Les actions de série F5 ont essentiellement les mêmes caractéristiques que les actions de série F, sauf qu'elles donnent lieu mensuellement à des distributions composées du revenu net de placement ou d'un remboursement de capital, ou les deux, le cas échéant. Les actions de série T5 sont offertes à tous les investisseurs et comportent des FSD. Les actions de série S5 sont offertes à tous les investisseurs et comportent des FSI et d'autres frais, lesquels sont inférieurs à ceux des actions de série T5. Les actions de série T5 ont essentiellement les mêmes caractéristiques que les actions de série A, sauf qu'elles donnent lieu mensuellement à des distributions composées du revenu net de placement ou d'un remboursement de capital, ou les deux, le cas échéant. Les actions de série S5 ont essentiellement les mêmes caractéristiques que les actions de série B, sauf qu'elles donnent lieu mensuellement à des distributions composées du revenu net de placement ou d'un remboursement de capital, ou les deux, le cas échéant. Les actions de série T5 achetées avec l'option à FSD seront converties en actions de série S5, comportant des frais de gestion inférieurs, un an après la fin de leur calendrier de rachat.

Fidelity est le gestionnaire de portefeuilles de la Catégorie. Pyramis Global Advisors, LLC (Pyramis), société affiliée à Fidelity, est le conseiller en valeurs du Fonds Fidelity Obligations de sociétés (fonds de référence).

Le Fonds a été créé le 10 septembre 2010 (date de création) et a commencé à exercer ses activités le 22 septembre 2010.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, qui exigent que la direction fasse certaines estimations et formule certaines hypothèses à la date des états financiers. Les principales composantes des états financiers qui font l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation sont les régularisations et la juste valeur des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables de la Société, de la Catégorie et de chaque fonds de référence sont résumées ci-après :

Normes comptables futures

Le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) avait l'intention d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2011, les Normes internationales d'information financière (connues sous l'abréviation anglaise IFRS), telles qu'elles ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales. En janvier dernier, le CNC a reporté l'adoption des IFRS pour les sociétés d'investissement, dont les fonds de placement. Les sociétés d'investissement peuvent ainsi continuer d'appliquer les PCGR existants jusqu'aux exercices débutant le 1^{er} janvier 2013 ou après cette date.

Le gestionnaire étudie et élabore actuellement un plan pour respecter l'échéancier de mise en œuvre susmentionné en ce qui concerne l'adoption des IFRS. Les éléments clés de ce plan comprennent les informations à fournir concernant les répercussions qualitatives et quantitatives de ces nouvelles normes dans les états financiers au 30 novembre 2013, le cas échéant, et la préparation des états financiers au 31 mai 2014 avec les données comparatives conformément aux IFRS. Les répercussions des IFRS sur les méthodes comptables et les décisions de mise en application porteront essentiellement sur la présentation des états financiers de la Catégorie et sur l'information financière. À l'heure actuelle, deux normes importantes pourraient avoir une incidence sur la présentation, soit l'IAS 32, Instruments financiers : Présentation et l'IAS 27, États financiers consolidés et individuels. Le gestionnaire de fonds examine présentement la structure de propriété des actions, ainsi que les placements de la Catégorie, afin d'évaluer les répercussions de ces normes. Selon l'évaluation actuelle du gestionnaire, aucun des changements occasionnés par l'adoption des IFRS n'aura de répercussions sur la valeur liquidative par action de la Catégorie. Toutefois, cette conclusion pourrait changer à la lumière de l'adoption de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes actuelles.

Évaluation des titres

La valeur des placements est calculée à la clôture des activités de la Bourse de Toronto (TSX), soit normalement à 16 h (heure de Toronto). Les placements sont considérés comme étant « détenus à des fins de transaction ». La Catégorie a recours à un service de cotation indépendant pour évaluer ses placements. Les titres pour lesquels le cours actuel du marché ou une cotation n'est pas aisément disponible ou fiable peuvent être évalués de bonne foi conformément aux méthodes adoptées par le gestionnaire. Les facteurs pris en compte au moment de déterminer la valeur d'un titre pourraient inclure les événements qui touchent le marché ou un titre en particulier, la variation des taux d'intérêt et de la qualité du crédit. La fréquence d'utilisation de ces méthodes est impossible à prévoir et pourrait être assez élevée. La valeur utilisée pour le calcul de l'actif net par action en vertu de ces méthodes peut être différente du cours publié pour ces mêmes titres.

2. Résumé des principales méthodes comptables – suite

Évaluation des titres – suite

La Catégorie classe les données afférentes aux techniques d'évaluation utilisées pour calculer la valeur de ses placements dans une présentation hiérarchique qui comporte les trois niveaux présentés ci-dessous :

Niveau 1 – prix cotés sur les marchés actifs pour des placements identiques.

Niveau 2 – autres données observables importantes (y compris les prix cotés de placements similaires, les taux d'intérêt, la fréquence des remboursements anticipés, etc.).

Niveau 3 – données non observables (y compris les hypothèses propres à la Catégorie, lesquelles s'appuient sur les meilleurs renseignements disponibles).

Les changements apportés aux techniques d'évaluation peuvent donner lieu au transfert d'un placement d'un niveau à un autre au sein de la hiérarchie. La valeur totale des placements, pour chaque niveau de données au 31 mai 2011 et au 30 novembre 2010, est présentée à la fin des titres en portefeuille de la Catégorie. Les techniques d'évaluation utilisées pour calculer la valeur des placements de la Catégorie en fonction des principales catégories sont comme suit :

Les titres de participation (y compris les titres soumis à restrictions) pour lesquels les cotations du marché sont aisément disponibles sont évalués selon le dernier cours acheteur enregistré à la principale bourse où ces titres sont normalement négociés, tel qu'il a été fourni par un service de cotation indépendant, et sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie. Si les cours acheteurs ne sont pas disponibles ou ne reflètent pas la juste valeur des titres, ces derniers peuvent être évalués selon le dernier cours du marché ou le cours de clôture officiel. Pour les titres de participation étrangers, lorsque des événements importants surviennent et touchent le marché ou un titre en particulier, une comparaison avec la valeur des certificats américains d'actions étrangères, des contrats à terme, des fonds cotés en bourse et de certains indices de même qu'avec les prix cotés de titres similaires est effectuée. Dans ces circonstances, les données sont classées dans le niveau 2. Le recours à ces méthodes peut entraîner des transferts entre les niveaux 1 et 2. À l'exception des transferts découlant de l'utilisation de ces méthodes d'évaluation à la juste valeur, il n'y a eu aucun transfert important entre ces deux niveaux au cours de la période. Pour les titres de participation soumis à restrictions et les placements privés pour lesquels les données observables sont limitées, des hypothèses concernant l'activité boursière et les risques sont utilisées et les données sont classées dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Les titres de créance (y compris les titres soumis à restrictions) sont évalués en fonction des prix déterminés par un service de cotation indépendant ou par des courtiers qui négocient ces titres. Pour déterminer le prix, le service de cotation a recours à des évaluations matricielles qui tiennent compte du rendement ou du prix d'obligations de qualité comparable, des taux d'intérêt, de l'échéance, du type de placement, des hypothèses relatives à la fréquence des remboursements anticipés, des caractéristiques de la garantie de même que des prix fournis par le courtier. Ces titres sont habituellement classés dans le niveau 2 de la hiérarchie.

La valeur des contrats de change à terme est déterminée en ayant recours aux taux de change fournis par un service de cotation. Ces titres sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie. Les contrats à terme sont évalués quotidiennement en fonction du cours de règlement déterminé par la bourse de commerce ou la bourse de valeurs où ces titres sont négociés. Ces titres sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie. Les swaps sont évalués quotidiennement au cours du marché, selon les chiffres fournis par un service de cotation indépendant ou un courtier, et la variation quotidienne est constatée à titre de plus-value (moins-value) non réalisée. Pour déterminer le prix, le service de cotation a recours à des évaluations matricielles qui tiennent compte des courbes des taux d'intérêt et des différentiels de taux, de la probabilité de défaut de paiement et du taux de recouvrement. Par conséquent, ces titres sont habituellement classés dans le niveau 2 de la hiérarchie. La valeur des contrats à terme est déterminée à l'aide des évaluations fournies par une tierce partie. Ces titres sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie. Les titres à court terme pour lesquels une cotation n'est pas aisément disponible sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur, et sont classés dans le niveau 2.

Lorsque des prix indépendants ne sont ni disponibles ni fiables, les titres de créance et les swaps peuvent être évalués en ayant recours à des évaluations matricielles qui tiennent compte de facteurs comparables à ceux qu'utiliserait un service de cotation indépendant. Bien que ces données soient généralement classées dans le niveau 2 de la hiérarchie, elles pourraient appartenir au niveau 3 dans certaines circonstances.

Contrats à terme

Conformément à sa stratégie de placement, la Catégorie a conclu des ententes de contrats à terme afin de dégager le taux de rendement économique rattaché à un fonds de titres à revenu fixe canadien (fonds de référence). La Catégorie a conclu ses ententes de contrats à terme auprès d'une banque canadienne dotée d'une notation approuvée. En raison des ententes de contrat à terme qu'elle a conclues, la Catégorie est exposée à un risque de crédit lié à la contrepartie au contrat.

En vertu de l'entente de contrat à terme, la Catégorie est tenue de livrer les titres de participation à la contrepartie lorsque le contrat prend fin. En échange, la Catégorie recevra un versement en espèces, lequel est déterminé en fonction de la valeur liquidative du fonds de référence, déduction faite des coûts des contrats à terme et de couverture. La Catégorie et la contrepartie doivent s'entendre sur les titres qui composent le portefeuille d'actions, lesquels seront donnés en gage à la contrepartie à titre de garantie pour les obligations de la Catégorie en vertu du contrat à terme. À son tour, la contrepartie déposera aussi une garantie en faveur de la Catégorie pour garantir le respect de ses obligations en vertu du contrat à terme. Afin de permettre à la Catégorie de répondre à toutes les exigences de paiement des charges, des frais, des distributions ou des rachats, les modalités de l'entente de contrat à terme permettent un règlement partiel de l'entente, et ce, avant son échéance. Si la contrepartie au contrat à terme ne respecte pas ses obligations, la Catégorie pourrait être tenue de réaliser un gain ou une perte sur la garantie qu'elle a donnée en gage à la Catégorie. Dans ce cas, la Catégorie procéderait à la vente de la garantie et investirait le produit de la disposition dans un portefeuille de titres à revenu fixe en attendant que la Catégorie trouve une autre contrepartie.

La valeur de tous les contrats que la Catégorie s'est engagée à acheter ou à vendre est présentée dans les titres en portefeuille sous la rubrique « Contrats à terme ». Les contrats à terme sont évalués quotidiennement en fonction de la valeur liquidative par part du fonds de référence.

Notes afférentes aux états financiers (non audités) – suite

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars, sauf les montants par action.)

2. Résumé des principales méthodes comptables – suite

Contrats à terme – suite

Tous les gains ou pertes découlant de l'entente de contrat à terme sont présentés sous la rubrique « Variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les instruments dérivés » de l'état des résultats et « Plus-value (moins-value) non réalisée sur les contrats à terme » de l'état de l'actif net jusqu'à temps que le contrat soit liquidé ou qu'il vienne à échéance. À ce moment, les gains ou les pertes sont constatés et présentés sous la rubrique « Gain net réalisé (perte) sur les placements » de l'état des résultats. La Catégorie peut subir des pertes si la valeur du fonds de référence fluctue ou si les contreparties ne respectent pas les modalités des contrats.

Conversion des devises

Les titres et les autres actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période. Les achats et les ventes de titres, les revenus et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations respectives. Les effets de la fluctuation des taux de change sur les placements et sur les autres opérations libellées en devises sont compris respectivement dans le « Gain net réalisé et non réalisé (perte) sur les placements » et dans le « Gain net réalisé et non réalisé (perte) sur les opérations libellées en devises » de l'état des résultats.

Opérations sur titres, constatation des revenus et coûts de transaction

À des fins de préparation des états financiers, les placements et l'actif net par action de la Catégorie comprennent les opérations de négociation effectuées jusqu'à la clôture du dernier jour ouvrable de la période. La valeur liquidative par action utilisée pour le traitement des transactions des actionnaires est calculée à la clôture des activités de la TSX et comprend les opérations exécutées jusqu'à la fin du jour ouvrable précédent. Le coût des placements est établi selon la méthode du coût moyen et exclut les commissions et les autres coûts de transaction liés au portefeuille. Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu d'intérêt est constaté à mesure qu'il est gagné et comprend l'intérêt sur les coupons et l'amortissement de la prime et la désactualisation de l'escompte pour les titres de créance. Le revenu en dividendes est constaté à la date ex-dividende, sauf en ce qui concerne certains dividendes provenant de titres étrangers où il arrive que la date ex-dividende soit dépassée, auquel cas ceux-ci sont enregistrés dès que la Catégorie prend connaissance de cette date. Les distributions reçues des fiducies de placement sont inscrites à titre de revenu, de gains en capital ou de remboursement de capital selon les meilleures informations à la disposition du gestionnaire. Compte tenu de la nature de ces placements, la répartition réelle peut différer de cette information. Les distributions reçues des fiducies de placement et considérées comme un remboursement de capital réduisent le coût moyen de la fiducie de placement sous-jacente. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements et la plus-value (moins-value) non réalisée des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements sous-jacents, qui exclut les coûts de transaction et peut inclure des sommes provenant de litiges.

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés par la Catégorie dans l'achat et la vente de titres, sont inscrits à titre de « Commissions et autres coûts liés au portefeuille » dans l'état des résultats. Le revenu de placement et les gains et les pertes nets réalisés et non réalisés sont répartis quotidiennement entre chacune des séries selon la proportion de l'actif net de chaque série par rapport à l'actif net total de la Catégorie. Les impôts étrangers sont comptabilisés selon l'interprétation, par la Catégorie, des règles fiscales et des taux d'imposition en vigueur dans les marchés étrangers où elle investit. Tous les revenus de placement, gains nets réalisés et non réalisés (pertes) et coûts de transaction (à l'exception des montants négligeables de revenu provenant des éléments de trésorerie et équivalents) sont attribuables aux placements qui sont considérés comme étant détenus à des fins de transaction.

Trésorerie et devises

Les éléments de trésorerie, y compris les équivalents, comprennent les dépôts en espèces et les titres de créance à court terme comportant une durée à l'échéance de moins de 90 jours à l'acquisition. Les devises comprennent les montants en espèces libellés dans une devise autre que le dollar canadien et déposés auprès du dépositaire pour faciliter le règlement des opérations sur titres libellées en devises.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs peuvent inclure des montants à recevoir du dépositaire, de sociétés affiliées ou d'autres contreparties, ou des montants qui leur sont payables, relativement à des revenus à recevoir, des opérations sur les placements, des opérations sur les actions, des charges courues et d'autres opérations non réglées à la fin de la période. Ces montants sont classés à titre de prêts et créances ou de passifs financiers et sont enregistrés au coût ou au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Frais liés aux opérations à court terme

Les actions rachetées ou transférées dans les 30 jours suivant la date d'achat sont assujetties à des frais d'opérations à court terme correspondant à 1,00 % du produit du rachat ou du transfert des actions. Les actions de la Catégorie détenues entre 31 et 90 jours peuvent être assujetties à des frais d'opérations à court terme correspondant à 1,00 % de la valeur des actions rachetées ou transférées. Ces frais sont prélevés par la Catégorie et comptabilisés comme un apport au capital libéré de la Catégorie, au poste « Augmentation (diminution) nette de l'actif net découlant des opérations sur les capitaux propres » de l'état de l'évolution de l'actif net.

Actif net lié aux activités, par action

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net liée aux activités par action figurant dans l'état des résultats représente l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net liée aux activités de chaque série, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de chaque série au cours de la période.

2. Résumé des principales méthodes comptables – suite

Prises en pension

La Catégorie peut conclure des ententes de prise en pension individuellement ou conjointement avec d'autres Fonds Fidelity. Les soldes dormants sont virés dans un ou plusieurs comptes de transaction conjoints. Ces soldes sont ensuite investis dans des prises en pension en vertu desquelles la Catégorie fait l'acquisition de titres des gouvernements canadien ou américain auprès d'une contrepartie et convient de les revendre à cette contrepartie, à un prix supérieur, à une date future précise. La différence de prix est inscrite à titre de revenu d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité que la contrepartie manque à son engagement de racheter les titres en question. Pour atténuer ce risque, la Catégorie traite avec des contreparties que Fidelity considère comme acceptables et prend livraison des titres en guise de garantie. La valeur de la garantie doit être au moins égale à 102 % de la valeur marchande des sommes investies. Toute prise en pension ouverte à la fin de la période est présentée dans les titres en portefeuille.

Contrats de change à terme

Le fonds de référence peut recourir aux contrats de change à terme pour faciliter les transactions sur titres libellées en devises et pour gérer la position de change de la Catégorie. Les contrats de vente servent généralement à protéger les placements de la Catégorie contre le risque de fluctuation des taux de change, alors que les contrats d'achat ont généralement pour but de compenser des contrats de vente antérieurs. Un contrat d'achat peut aussi servir à acquérir une participation en devises, alors qu'un contrat de vente peut compenser un contrat d'achat antérieur. Ces contrats comportent un risque de marché allant au-delà du gain ou de la perte non réalisé. La valeur, en dollars canadiens, des devises que la Catégorie s'est engagée à acheter ou à vendre figure dans les titres en portefeuille sous la rubrique « Contrats de change à terme ». Ce montant représente l'ensemble de la participation de la Catégorie à chaque devise qu'elle a acquise ou vendue au moyen de contrats de change à la fin de la période. La Catégorie peut subir des pertes en raison des fluctuations des taux de change ou si les contreparties ne respectent pas les modalités des contrats.

Les achats et les ventes de contrats de change à terme qui comportent la même devise, la même date de règlement et les mêmes courtiers sont contrebalancés, et tout gain (perte) réalisé(e) est constaté(e) à la date de règlement.

Contrats à terme

Le fonds de référence peut investir dans des contrats à terme pour gérer le risque de marché. Lorsque le fonds de référence conclut des contrats à terme, il est tenu de remettre au courtier de compensation un montant (dépôt de garantie) correspondant à un certain pourcentage de la valeur nominale du contrat au plus tard le jour ouvrable suivant. Ce dépôt de garantie, qui peut être remis sous forme d'espèces ou de titres, est transféré à un compte distinct à la date de règlement. Les versements ultérieurs (marge de variation) sont versés ou reçus par le fonds de référence selon les fluctuations quotidiennes de la valeur des contrats à terme et comptabilisés à titre de plus-value/moins-value non réalisée. Les gains ou les pertes sont constatés lorsque les contrats à terme sont dénoués ou viennent à échéance. Le fonds de référence peut subir des pertes découlant des changements dans la valeur des instruments sous-jacents ou si les contreparties ne respectent pas les modalités des contrats à terme.

Accords de swaps

Le fonds de référence peut investir dans des swaps dans le but de se protéger contre les risques de taux d'intérêt ou de crédit.

Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes qui consistent en un échange de flux de trésorerie en fonction d'un montant nominal de référence, par exemple, l'échange de versements à intérêt fixe contre des versements à intérêt variable. Le risque principal des swaps de taux d'intérêt réside dans l'éventualité d'une variation défavorable de taux d'intérêt qui aurait des répercussions négatives sur la Catégorie.

3. Charges

Frais de gestion

Fidelity assure les fonctions de gestionnaire de la Catégorie. En contrepartie de ses services de gestion, Fidelity reçoit de la Catégorie des frais de gestion mensuels fondés sur l'actif net moyen de chaque série, calculés quotidiennement et payables mensuellement. Le taux des frais de gestion annuels de chaque série est comme suit :

	Taux des frais de gestion annuels
Série A	1,60 %
Série B	1,35 %
Série F	0,85 %
Série F5	0,85 %
Série T5	1,60 %
Série S5	1,35 %

Frais d'administration

Fidelity impute des frais d'administration fixes à la Catégorie au lieu de certaines charges variables. Pour sa part, Fidelity est responsable de toutes les charges d'exploitation de la Catégorie, à l'exception de certains frais liés aux catégories, dont les honoraires et les charges des membres du comité d'examen indépendant (CEI), les taxes, les commissions de courtage et les intérêts débiteurs. Les frais d'administration s'ajoutent aux frais de gestion. Tout dépendant de la valeur liquidative de la Catégorie, le taux annuel des frais d'administration se situera dans l'une des trois catégories suivantes : *moins de 100 millions de dollars* (Catégorie 1), *entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars* (Catégorie 2) et *plus de 1 milliard de dollars* (Catégorie 3).

Notes afférentes aux états financiers (non audités) – suite

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars, sauf les montants par action.)

3. Charges – suite

Frais d'administration – suite

Constatés quotidiennement et payables mensuellement, les frais d'administration sont calculés selon un pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative de chaque série d'actions et sont comme suit :

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Série A	0,230 %	0,220 %	0,210 %
Série B	0,180 %	0,170 %	0,160 %
Série F	0,136 %	0,136 %	0,136 %
Série F5	0,136 %	0,136 %	0,136 %
Série T5	0,230 %	0,220 %	0,210 %
Série S5	0,180 %	0,170 %	0,160 %

Honoraires des membres du comité d'examen indépendant

Conformément à la Norme canadienne 81-107, le CEI examine toutes les questions de conflits d'intérêts que le gestionnaire lui soumet et formule une recommandation ou approuve la ligne de conduite, selon le cas, qui sert le meilleur intérêt des fonds. Le CEI se compose actuellement de quatre membres, indépendants de Fidelity et de ses sociétés affiliées. Les membres du CEI sont rémunérés au moyen d'honoraires annuels et de jetons de présence par réunion ainsi que par le remboursement des dépenses associées aux responsabilités du CEI. Ces coûts sont répartis parmi les catégories individuelles proportionnellement à leurs actifs.

Taxe de vente harmonisée (TVH)

La TVH combine le taux de 5 % de la TPS et le taux de la taxe de vente provinciale (TVP) de certaines provinces. La TVH est calculée en tenant compte du lieu de résidence des actionnaires et de la valeur de leurs intérêts dans la Catégorie à certains moments donnés, plutôt qu'en fonction de l'emplacement du gestionnaire. Un taux combiné est appliqué pour chacune des séries de la Catégorie en fonction des placements proportionnels par province des actionnaires en utilisant le taux de la TVH de chaque province ou, dans le cas des provinces qui ne participent pas à la TVH, le taux de la TPS.

4. Imposition et dividendes

La Société est admissible à titre de société de placement à capital variable en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À des fins fiscales, la Société est considérée comme une seule entité juridique et n'est donc pas imposée par catégorie. Elle a fixé au 30 novembre la fin de son exercice et elle verse vers cette date tous les dividendes de sociétés canadiennes gagnés durant l'exercice, s'il y a lieu. Le cas échéant, les gains en capital réalisés durant l'exercice sont versés à titre de dividendes sur les gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Les dividendes sont déclarés séparément pour chacune des séries.

Les distributions par action pour chaque série sont présentées ci-dessous :

	Semestre terminé le 31 mai 2011
Remboursement de capital	
Série F5	0,3780 \$
Série T5	0,3780
Série S5	0,3780

Les pertes en capital nettes de la Société peuvent servir à réduire les gains en capital attribuables à la Société dans son ensemble, indépendamment de la catégorie d'où découlent ces gains ou pertes en capital. Les pertes autres qu'en capital attribuables à une série donnée d'une catégorie peuvent servir à réduire le revenu ou le revenu imposable de toute série d'une catégorie.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale donnent naissance à des actifs et des passifs d'impôts futurs. Un passif d'impôts futurs est créé lorsque la valeur marchande du portefeuille d'une catégorie dépasse son coût. Comme les impôts à payer par les catégories sur les gains en capital sont remboursables en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les passifs d'impôts futurs sont contrebalancés par les impôts remboursables futurs ainsi créés. Si le coût d'un portefeuille est supérieur à sa valeur marchande, un actif d'impôts futurs est créé. Étant donné le caractère incertain lié à la réalisation de cet actif d'impôts futurs, une provision pour moins-value est comptabilisée. Les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital inutilisées présentées ci-dessous représentent, pour les catégories, un actif d'impôts futurs pour lequel une provision pour moins-value a été comptabilisée. De ce fait, aucun avantage net n'est comptabilisé par les catégories.

4. Imposition et dividendes – suite

À la fin de la dernière année d'imposition, la Société disposait de pertes en capital nettes totalisant 9 288 \$ et des pertes autres qu'en capital reportées suivantes :

Date d'échéance des pertes autres qu'en capital	
2014	7 551 \$
2015	8 450
2029	13 640
2030	21 129
Total des pertes autres qu'en capital	50 770 \$

5. Frais de souscription

Selon l'option à FSI, Fidelity déduit les frais de souscription des montants investis par les actionnaires et les verse aux courtiers à titre de commissions. Les frais de souscription peuvent varier de 0 % à 5 % pour les actions de série B et de série S5 .

Selon l'option à FSD, Fidelity verse aux courtiers une commission de 4,9 % du montant investi et impute des frais aux actionnaires au rachat des actions de série A et de série T5 lorsque celui-ci survient au cours des six années suivant la date d'achat. Les frais de souscription différés sont basés sur un barème de taux dégressif et varient entre 6 % et 1,5 % du coût initial des actions.

Selon l'option à FSD réduits, Fidelity verse aux courtiers une commission de 1 % du montant investi et impute des frais aux actionnaires si les actions de série A et de série T5 sont rachetées dans les deux ans suivant leur achat. Les frais de souscription différés réduits représentent 2 % du coût initial des actions.

Selon l'option à FSD réduits 2, Fidelity verse aux courtiers une commission de 2,5 % du montant investi et impute des frais aux actionnaires si les actions de série A et de série T5 sont rachetées dans les trois ans suivant leur achat. Les frais de souscription différés réduits 2 sont basés sur un barème de taux dégressif et varient entre 3 % et 2 % du coût initial des actions.

Aucuns FSI ne sont exigibles à l'achat d'actions de série A, de série F, de série F5 ou de série T5 de la Catégorie. Aucuns FSD ne sont exigibles au rachat d'actions de série B, de série F, de série F5 ou de série S5 de la Catégorie.

6. Rapprochement de l'actif net

Les tableaux ci-dessous établissent un rapprochement entre la valeur liquidative par action et l'actif net par action. La valeur liquidative par action est calculée en fonction de la valeur des placements basée sur le cours de la dernière opération sur le titre en question. L'actif net par action est calculé en fonction de la valeur des placements basée sur le dernier cours acheteur du titre en question.

Actif net par action au 31 mai 2011	Valeur liquidative par action	Ajustement du cours acheteur	Actif net par action
Série A	10,1462 \$	(0,0073) \$	10,1389 \$
Série B	10,1625	(0,0074)	10,1551
Série F	10,2059	(0,0075)	10,1984
Série F5	14,7940	(0,0108)	14,7832
Série T5	14,7002	(0,0108)	14,6894
Série S5	14,7333	(0,0107)	14,7226
Actif net par action au 30 novembre 2010			
Série A	9,9085	(0,0090)	9,8995
Série B	9,9125	(0,0091)	9,9034
Série F	9,9264	(0,0090)	9,9174
Série F5	14,7595	(0,0135)	14,7460
Série T5	14,7362	(0,0135)	14,7227
Série S5	14,7443	(0,0135)	14,7308

7. Capitaux propres

La Société compte 59 catégories d'actions rachetables de fonds communs de placement. La Catégorie est offerte dans les séries d'actions suivantes : les actions de séries A, B, F, F5, T5 et S5. Le capital de chaque série de la Catégorie est divisé en un nombre illimité d'actions de valeur égale. Toutes les actions d'une série d'une catégorie occupent le même rang au chapitre des distributions. L'actionnaire d'une catégorie a droit à un vote pour chaque dollar qu'il détient sous forme d'actions. Les porteurs de fractions d'actions ont les mêmes droits de façon proportionnelle. La Catégorie n'est généralement assujettie à aucune restriction ni à aucune exigence particulière en ce qui concerne les besoins en capital relatifs à l'achat et au rachat d'actions, bien que Fidelity puisse occasionnellement suspendre temporairement le droit des actionnaires de racheter des actions et reporter ainsi le versement du produit du rachat. Les mouvements pertinents attribuables aux actionnaires figurent à l'état de l'évolution de l'actif net. Conformément aux objectifs et aux politiques de gestion du risque énoncés dans les notes portant sur les risques associés aux instruments financiers, la Catégorie cherche à investir les sommes reçues en vertu des achats d'actions dans des placements appropriés, tout en maintenant une liquidité suffisante pour répondre aux demandes de rachat.

Notes afférentes aux états financiers (non audités) – suite

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars, sauf les montants par action.)

7. Capitaux propres – suite

La Catégorie assure cette liquidité en investissant la majorité de son actif dans des placements pouvant être facilement vendus et en tirant parti de la possibilité d'emprunter jusqu'à 5 % de son actif net total.

Les actions de série A achetées avec les options à FSD, à FSD réduits et à FSD réduits 2 seront automatiquement converties en actions de série B, comportant des frais de gestion inférieurs, un an après la fin de leur calendrier de rachat respectif. Les actions de série T5 achetées avec les options à FSD, à FSD réduits et à FSD réduits 2 seront automatiquement converties en actions de série S5, comportant des frais de gestion inférieurs, un an après la fin de leur calendrier de rachat respectif.

Opérations sur les capitaux propres

Les opérations de chaque série sont les suivantes :

	Actions en circulation au début du semestre				Actions en circulation à la fin du semestre		Capital-actions à des fins juridiques	
	Souscrites	Réinvesties	Rachetées			Par action	Total	
Semestre terminé le 31 mai 2011								
Série A	1 049	663	—	(503)	1 209	9,7295 \$	11 765 \$	
Série B	968	668	—	(278)	1 358	9,8970	13 445	
Série F	225	163	—	(54)	334	9,9938	3 335	
Série F5	47	16	1	(10)	54	14,1343	760	
Série T5	173	175	2	(62)	288	14,3764	4 141	
Série S5	81	31	1	(11)	102	14,4281	1 478	

Actionnaires affiliés

Au 31 mai 2011 et au 30 novembre 2010, Fidelity ou ses sociétés affiliées détenaient moins de 1 % du total des actions en circulation de la Catégorie.

8. Risques associés aux instruments financiers

En raison de ses activités, la Catégorie est exposée à divers risques associés aux instruments financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité, l'autre risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Pyramis tente de minimiser les répercussions potentiellement négatives de ces risques sur la performance de la Catégorie en faisant appel à des gestionnaires de portefeuilles chevronnés, en effectuant un suivi quotidien des positions de la Catégorie et des événements marquants au sein du marché et en diversifiant le portefeuille de placements selon les restrictions imposées par le mandat de placement. La Catégorie peut recourir à des instruments financiers dérivés pour atténuer son exposition à certains risques.

Le risque, tel qu'il est défini par Pyramis, correspond à la non-concordance de certains facteurs de risques, comme la capitalisation boursière, le coefficient bêta, des facteurs communs (par exemple, la taille, les ratios cours/bénéfice et cours/valeur comptable) et la répartition sectorielle, entre un portefeuille et son indice de référence. Cette non-concordance peut entraîner des écarts entre les rendements de la Catégorie et de l'indice de référence. Le coefficient bêta évalue la volatilité, ou le risque systématique, d'un titre ou d'un portefeuille par rapport à l'ensemble du marché. Un coefficient bêta de 1 indique que le prix d'un titre évoluera de concert avec le marché. Un coefficient bêta inférieur à 1 indique que le prix du titre sera moins volatil que le marché. Un coefficient bêta supérieur à 1 indique que le prix du titre sera plus volatil que le marché. Par exemple, un titre qui comporte un coefficient bêta de 1,2 affiche, théoriquement, une volatilité de 20 % supérieure à celle du marché.

Pyramis vise à dégager un rendement supérieur à celui de l'indice de référence, et ce, sur une base régulière. C'est principalement en investissant dans un portefeuille diversifié dont les titres sont issus de nombreux secteurs du marché que Pyramis remédie au risque non systématique. La sélection qualitative fondamentale des titres adoptée par Pyramis est également bien diversifiée parmi bon nombre d'analystes. Au lieu de se fier à un processus d'évaluation unique ou à un modèle quantitatif qui présume de façon implicite que la valeur ajoutée des rendements de certains secteurs ou styles de gestion se perpétuera dans l'avenir, les analystes de Pyramis sélectionnent les titres en ayant recours à leurs propres processus d'évaluation.

La Catégorie vise à dégager un rendement comparable à celui du fonds de référence, un fonds de titres à revenu fixe canadien géré par Fidelity, déduction faite des coûts de transaction et de couverture. L'indice de référence de la Catégorie est l'indice des obligations de sociétés DEX (plafonné).

La Catégorie investit principalement dans des titres de participation émis par des sociétés canadiennes et conclut des contrats à terme pour couvrir son exposition aux actions et procurer à la Catégorie un rendement qui est fonction de celui du fonds de référence.

Un groupe affecté à la conformité des placements effectue le suivi quotidien du risque lié au portefeuille et l'examine mensuellement. De plus, chaque fonds est assujéti à une analyse trimestrielle formelle. Le groupe affecté à la conformité, les gestionnaires de portefeuilles et les analystes principaux participent à une analyse trimestrielle du portefeuille. Les portefeuilles associés à chaque stratégie sont évalués les uns par rapport aux autres et comparativement à leur indice de référence. La répartition active parmi les secteurs et les titres fait également l'objet d'analyses.

8. Risques associés aux instruments financiers – suite

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec la Catégorie. La juste valeur des titres de créance tient compte de la qualité du crédit de l'émetteur. La valeur comptable des placements représente l'exposition maximale de la Catégorie au risque de crédit au 31 mai 2011 et au 30 novembre 2010. Il en est de même pour les autres actifs compte tenu de leur règlement attendu à court terme.

La Catégorie peut conclure des ententes de prise en pension garanties qui peuvent l'exposer à un risque de crédit dans l'éventualité où la contrepartie manquerait à son obligation contractuelle. Pour gérer ce risque, la Catégorie prend livraison des titres sous-jacents à titre de garantie et traite avec des contreparties dont la capacité financière est jugée suffisante selon l'examen indépendant de Fidelity.

L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés hors cote est basée sur le gain non réalisé de la Catégorie à l'égard de l'obligation contractuelle conclue avec la contrepartie à la date de clôture. La Catégorie limite son exposition aux pertes de crédit liées aux transactions sur les instruments dérivés qu'elle détient en concluant des accords généraux de compensation avec les contreparties (courtiers autorisés) avec qui elle effectue un volume important de transactions. Les accords généraux de compensation ne permettent pas une compensation exacte des montants à l'actif ou au passif de l'état de l'actif net puisque les transactions sont normalement réglées sur la base du solde brut. Toutefois, le risque de crédit associé aux contrats favorables est réduit au moyen d'un accord général de compensation dans la mesure où, si une défaillance devait survenir, tous les montants conclus avec la contrepartie seraient résiliés et réglés sur la base du solde net. L'exposition globale de la Catégorie au risque de crédit associé aux instruments dérivés faisant l'objet d'un accord général de compensation peut varier de façon importante sur une courte période puisque la Catégorie subit l'incidence de chaque transaction faisant l'objet du contrat. Au 31 mai 2011 et au 30 novembre 2010, les accords généraux de compensation ont permis de réduire le risque de crédit associé aux contrats dont la juste valeur était de (984) \$ (226 \$ au 30 novembre 2010). Certains résultats de l'exercice antérieur ont été retraités afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation.

Pyramis analyse la concentration du crédit selon les contreparties, le secteur d'activité et l'emplacement géographique des actifs financiers détenus par le fonds de référence. Les titres en portefeuille de la Catégorie présentent des renseignements sur l'exposition au risque de crédit des actifs financiers de la Catégorie et sur les concentrations dans certains secteurs d'activité et emplacements géographiques auxquels la Catégorie est exposée.

Outre les détails susmentionnés, la Catégorie n'était exposée à aucun risque de crédit important relativement à ses contreparties, que ce soit au 31 mai 2011 ou au 30 novembre 2010.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la Catégorie soit incapable de régler ou de respecter ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La Catégorie est exposée à des rachats en espèces d'actions rachetables sur une base quotidienne. Les actions rachetables sont rachetées sur demande, au gré de l'actionnaire. La transaction est conclue en fonction de la valeur liquidative par action de la Catégorie au moment du rachat.

La Catégorie maintient une liquidité suffisante en investissant la majorité de ses actifs dans des placements négociés sur un marché actif et liquide. Les titres cotés détenus par la Catégorie sont considérés comme étant très liquides puisqu'ils sont inscrits à la TSX ou cotés sur des bourses ou des marchés actifs semblables. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, chaque fonds de placement doit maintenir une proportion d'au moins 90 % de ses actifs dans des placements liquides, soit des placements négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être vendus facilement. En outre, la Catégorie vise à conserver une composante en trésorerie et équivalents suffisante pour maintenir sa liquidité et peut emprunter jusqu'à 5 % de son actif net au dépositaire dans le but de financer les rachats.

La Catégorie peut, de temps à autre, investir dans des titres qui ne se négocient pas au sein d'un marché actif et qui pourraient ne pas être liquides. La liquidité de la Catégorie fait l'objet d'un suivi quotidien.

Au 31 mai 2011 et au 30 novembre 2010, la Catégorie ne détenait pas de passifs financiers comportant une échéance supérieure à 3 mois.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours du marché (autres que ceux causés par le risque de taux d'intérêt ou le risque de change lié aux instruments monétaires), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à un placement individuel ou à sa société émettrice, ou par d'autres facteurs ayant des incidences sur tous les instruments négociés sur un marché ou au sein d'un segment du marché. Tous les titres sont assujettis au risque de perte de capital. Pour gérer ce risque, la Catégorie a recours à une sélection prudente des titres et d'autres instruments financiers qui est conforme à la stratégie de placement. Le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les placements et les instruments dérivés de la Catégorie sont exposés à l'autre risque de prix découlant de l'incertitude liée au prix des instruments dans le futur.

Pyramis surveille régulièrement la pondération relative des titres individuels, des secteurs et des pays et tient également compte de la capitalisation boursière et de la liquidité de chaque titre.

Si l'indice de référence avait augmenté ou diminué de 5 % le 31 mai 2011 et le 30 novembre 2010, toutes les autres variables étant demeurrées égales par ailleurs, l'actif net de la Catégorie aurait augmenté ou diminué d'environ 1 860 \$ (1 437 \$ au 30 novembre 2010). Cette variation est déterminée approximativement en fonction du coefficient bêta de la Catégorie, lequel est calculé selon la corrélation antérieure entre le rendement de la Catégorie et celui de l'indice de référence. En pratique, les résultats des activités de négociation risquent d'être différents de ceux découlant de cette analyse de sensibilité et cette différence est susceptible d'être importante.

Notes afférentes aux états financiers (non audités) – suite

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars, sauf les montants par action.)

8. Risques associés aux instruments financiers – suite

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque associé aux instruments financiers portant intérêt détenus dans le portefeuille de placements, comme les obligations. La Catégorie est exposée au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en raison des variations de taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Tout élément de trésorerie et équivalent excédentaire est investi dans des placements à court terme au taux d'intérêt du marché.

La stratégie de placement des titres à revenu fixe repose sur une compréhension quantitative indépendante du profil risque-rendement des indices de référence et du portefeuille et sur une compréhension explicite de toutes les participations actives par rapport à l'indice de référence. L'anticipation du taux d'intérêt n'est pas une composante importante de la stratégie de placement des titres à revenu fixe.

Au 31 mai 2011 et au 30 novembre 2010, si le taux d'intérêt en vigueur avait augmenté ou diminué de 25 points de base, toutes les autres variables étant demeurrées égales par ailleurs, l'actif net de la Catégorie aurait augmenté ou diminué d'environ 498 \$ (399 \$ au 30 novembre 2010). En pratique, les résultats des activités de négociation risquent d'être différents de ceux découlant de cette analyse de sensibilité et cette différence est susceptible d'être importante.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque associé aux instruments financiers libellés en une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle de la Catégorie et du fonds de référence. La Catégorie et le fonds de référence sont exposés au risque que la valeur d'un titre libellé en une autre devise varie en raison des fluctuations du taux de change. Le risque de change ne découle pas d'instruments financiers qui sont des éléments non monétaires, comme les placements en actions, ou de contrats de change à terme liés à de tels éléments non monétaires. La Catégorie considère le risque de change afférent aux actifs et aux passifs non monétaires comme faisant partie de l'autre risque de prix, et non du risque de change.

Les tableaux ci-dessous présentent les devises auxquelles la Catégorie et le fonds de référence avaient une exposition importante à la fin de la période, exposition résultant de leurs actifs et passifs monétaires et non monétaires négociables et du montant de capital sous-jacent des contrats de change à terme.

Au 31 mai 2011

Devise	Instruments monétaires	Instruments non monétaires	Contrats de change à terme	Total	En % de l'actif net
Dollar américain	4 923	—	(3 693)	1 229	3,4 %

Au 30 novembre 2010

Dollar américain	3 352	—	(3 283)	69	0,3 %
------------------------	-------	---	---------	----	-------

Au 31 mai 2011 et au 30 novembre 2010, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables étant demeurrées égales par ailleurs, l'actif net de la Catégorie aurait augmenté ou diminué d'environ 61 \$ (3 \$ au 30 novembre 2010). En pratique, les résultats des activités de négociation risquent d'être différents de ceux découlant de cette analyse de sensibilité et cette différence est susceptible d'être importante.



Société de Structure de Capitaux Fidelity
407 2nd Street S.W., Suite 1100
Calgary, Alberta T2P 2Y3

Gestionnaire et agent chargé de la tenue des registres

Fidelity Investments Canada s.r.i.
483 Bay Street, Suite 300
Toronto, Ontario M5G 2N7

Dépositaire

Compagnie Trust CIBC Mellon
Toronto, Ontario

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Toronto, Ontario

Visitez notre site Web à

www.fidelity.ca

ou communiquez avec le Service à la clientèle de Fidelity
au 1 800 263-4077

Les Fonds communs de placement Fidelity sont vendus par des spécialistes en placements inscrits. Chaque Fonds est accompagné d'un prospectus simplifié qui contient des renseignements importants sur le Fonds, notamment les objectifs de placement, les options d'achat et les frais applicables. Veuillez vous procurer un exemplaire de ce document, lisez-le attentivement et consultez votre spécialiste en placements avant d'investir. Comme pour chaque type d'investissement, le placement dans des fonds communs de placement comporte des risques. Il n'y a aucune garantie que le Fonds réalisera ses objectifs de placement. La valeur liquidative, le rendement des titres ainsi que le rendement de votre placement peuvent varier à l'occasion selon la conjoncture boursière. Les investisseurs peuvent réaliser un profit ou subir une perte à la vente de leurs parts d'un Fonds Fidelity. Les Fonds Fidelity mondiaux peuvent être plus volatils que les autres Fonds Fidelity, car ils concentrent leurs placements dans un seul secteur et dans un nombre restreint d'émetteurs. Aucun Fonds n'est censé constituer en soi un programme de placement complet et diversifié et le rendement passé ne constitue pas une garantie ni un indicateur des résultats à venir. Il n'y a aucune garantie que la valeur liquidative du Fonds Fidelity Marché monétaire Canada et du Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U. demeurera fixe. La répartition des placements des Fonds est présentée en vue d'illustrer la façon dont un Fonds peut investir et pourrait ne pas représenter les placements actuels ou futurs d'un Fonds. Les placements d'un Fonds peuvent varier en tout temps.